

DÎNER DE NOËL

DATE : 12 décembre 2025

LIEU : Restaurant l'Ancêtre
5370 Chemin de Chamby,
Saint-Hubert, QC J3Y 3N9

HORAIRE : ARRIVÉE : À partir de 11 h
MOT DE BIENVENUE : 12 h
DÎNER : 12 h 15

COÛT : Membre : 35 \$ Conjoint : 45 \$
et non-membre 55 \$ (Valeur de : 65 \$)

MENU :

Repas traditionnel des fêtes

Vous pouvez apporter votre vin

Les membres qui fêtent leur 75^e, 80^e, 85^e, 90^e et 95^e cette année en 2024, soit, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, le repas vous est offert gratuitement par votre conseil sectoriel. Vous devez le spécifier lors de votre inscription pour obtenir cette gratuité.

Danse et animation : Gilbert Duquette

Les inscriptions se font du 18 novembre au 2 décembre 2025.

Complétez le coupon-réponse «Dîner de Noël» en lettres moulées avec tous les renseignements demandés.

DATE LIMITE :

Le coupon-réponse doit être **reçu au casier postal au plus tard le 2 décembre** avec le chèque **daté du 12 décembre 2025**.

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

TABLE RÉSERVÉE : les groupes de 4 personnes ou plus doivent réserver une table.

Chaque table a un maximum de 8 personnes. Essayez de respecter le nombre maximum de personnes par table.

Inscrivez le nom du responsable de votre groupe en tête de votre coupon-réponse.

Si vous êtes seul(e), faites-nous parvenir votre chèque et coupon et nous vous attribuerons une table. Les chèques sont libellés à «AREQ Des Prairies-Brossard» et **daté du 12 décembre 2025**.

Coupon-réponse «Dîner de Noël» 12 décembre 2025

Nom <i>Nom de fille pour les dames</i>	Prénom	# Membre	N-M	A*	Ch -Vi
Resp.					
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					

A* = allergies alimentaires : _____

Montant membre : _____ nb X 35 \$ = _____

Faire parvenir par @ le coupon-réponse à :

Montant conjoint : _____ nb X 45 \$ = _____

areqsecteur09d@gmail.com

Montant non-membre : _____ nb X 55 \$ = _____

ET

un virement Interac à : finances09d@gmail.com

Montant total : _____